



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC

Question écrite n° 58497

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des professeurs d'enseignement général de collège au regard des modalités de déroulement de leur carrière. En 1993, des engagements ministériels avaient été pris dans le but de permettre l'ouverture de perspectives de carrière identiques à celles des professeurs certifiés. A ce jour, les PEGC n'ont toujours pas acquis la possibilité d'accéder à l'indice terminal (782) de la classe exceptionnelle des PEGC ou de la hors classe des professeurs certifiés et ceci quel que soit le choix de carrière qu'ils aient effectué. Sachant qu'en mars 2000, sur un total de 29 293 PEGC, seulement 94 étaient au 4^e échelon de la classe exceptionnelle et qu'aucun n'avait atteint le 5^e et dernier échelon, il lui demande si, au delà des mesures ponctuelles, il entend prendre des mesures pour élaborer un plan à long terme permettant de gérer la carrière de ces enseignants.

Texte de la réponse

Une réflexion globale sur le devenir des corps des professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (CE d'EPS) a été engagée avec les organisations syndicales afin d'examiner les améliorations qui pourraient être apportées aux perspectives de carrière de ces personnels. Différentes hypothèses sont ainsi mises à l'étude conduisant, d'une part, à élargir les contingents d'emplois de la hors classe et de la classe exceptionnelle et, d'autre part, à réduire les durées des derniers échelons de la classe exceptionnelle. Ces mesures pourraient se traduire par un plan de trois ans dès le budget 2002.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58497

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1310

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2458